



Aurélien Ascher

AVOCAT A LA COUR

Par Aurélien Ascher - Avocat à la Cour- www.ascher-avocat.com
octobre 2013

La libéralisation des règles relatives aux investissements directs étrangers en Inde

Le gouvernement indien a publié le 23 août dernier les circulaires (Press notes) relatives à la libéralisation des investissements direct étranger (IDE) dans 12 secteurs d'activité.

L'IDE en Inde est en effet soumis à une réglementation stricte prévoyant différents plafonds suivant des secteurs prédéfinis. (cf. la Foreign Direct Investment Policy).

Dans un souci protectionniste, l'Inde a notamment limité les IDE dans le secteur de la distribution multimarque craignant les conséquences de l'implantation de géants étrangers de la distribution tels que Walmart ou Carrefour pour leur économie locale.

L'économie indienne connaissant aujourd'hui une période de crise économique et financière liée à la chute des investissements directs étrangers (IDE) et à la dépréciation de la roupie, l'Inde recherche à attirer de nouveau les entreprises étrangères.

Dans ce but, le gouvernement indien a donc augmenté les plafonds des IDE dans 12 secteurs d'activité et modifié les procédures applicables à ces investissements (route automatique ou régime de l'autorisation préalable à l'investissement).

Dans la plupart des secteurs, la réforme permet ainsi aux entreprises étrangères de suivre la procédure de déclaration des investissements (automatic route) et d'éviter la procédure d'autorisation préalable devant le Foreign Investment Promotion Board (FIPB), instance du ministère de l'économie.

Les nouvelles mesures principales suivantes peuvent être citées:

- Télécommunication : les IDE dans ce secteur ne sont plus limités à 74%. Toutefois, l'autorisation du FIPB reste nécessaire pour le IDE supérieurs à 49% ;
- Raffinerie de pétroles, Bourses de Marchandises, de l'Electricité, des Valeurs, etc. : les IDE dans le secteur des bourses de marchandises, de l'électricité et autres infrastructures des valeurs mobilières sont autorisés à hauteur de 49% via la procédure automatique ;
- Distribution monomarque : ce secteur est désormais ouvert à hauteur de 49% à la procédure automatique et à la procédure d'autorisation préalable au-delà ;
- Distribution multimarque : les distributeurs étrangers sont aujourd'hui autorisés à ouvrir des magasins multimarques dans les villes ayant une population inférieure à un million, cette décision d'autorisation appartenant aux Etats composant l'Inde. Jusqu'à présent, les supermarchés ne pouvaient seulement s'implanter que dans les 53 villes dont la population était supérieure à un million ;
- Services d'Information sur le Crédit : le plafond des IDE autorisés selon la procédure automatique a été levé de 49% à 74%. Jusqu'à présent, les IDE n'étaient autorisés qu'à hauteur de 49% selon la procédure d'autorisation préalable ;
- Services de messagerie : les IDE à hauteur de 100% sont possibles suivants la procédure automatique. Auparavant, ces investissements étaient soumis à la procédure d'autorisation préalable ;
- Défense : le plafond des IDE à 26% reste inchangé. Cependant le ministère de la défense pourra statuer au cas par cas sur les projets d'IDE supérieurs à 26% ;
- Assurance : le plafond des IDE autorisé est passé de 26% à 49% ;

Ces réformes permettant d'ouvrir un peu plus le marché aux investisseurs étrangers étaient vivement attendues par les entreprises étrangères désireuses de s'implanter en Inde.

Reste que la dévaluation de la roupie et les régulations relatives à la sortie des capitaux ont à l'inverse inquiété les investisseurs étrangers.

La banque centrale indienne a en effet baissé le 14 août dernier le plafond autorisé pour les sorties de capitaux détenus par les particuliers de 200 000 à 75 000 USD. Cette mesure a créé la panique chez les investisseurs ayant craint des décisions similaires pour les entreprises et les fonds d'investissement.